



VISIO MENSUELLE DES PARTENAIRES D'ACCUEIL CAF

6 SEPTEMBRE 2024





ORDRE DU JOUR

**6
SEPTEMBRE
2024**

- Campagne Allocation de rentrée scolaire 2024
- Bd des 1ere démarche : "Sam et l'administration"
- Pass'sport
- Orange; RST et coup de coeur Internet
- Campagne Bailleurs

FLASH SUR L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

A.R.S

QUELQUES RAPPELS

Conditions d'attribution

Assumer la charge d'au moins un enfant scolarisé (ou inscrit auprès d'un organisme d'enseignement à distance)

L'enfant doit avoir au moins 6 ans au plus tard le 31 décembre. S'il n'a pas encore 6 ans mais qu'il est déjà inscrit au CP la condition d'âge est considérée comme remplie.

L'enfant doit avoir moins de 18 ans au 15 septembre de l'année.

Les ressources N-2 du foyer doivent être inférieures à un certain plafond

L'enfant instruit au sein de sa famille n'ouvre pas droit à l'ARS.

Pour les 16 - 18 ans

16 - 18 ans

Plus d'obligation scolaire

Étude du droit ARS sur confirmation de scolarité 16 - 18 ans

Barèmes

| Date d'effet | Montants par âge de l'enfant bénéficiaire | | | Plafonds de ressources en fonction du nombre d'enfants à charge | | |
|---------------------|---|------------------------|------------------------|---|---------------|---------------|
| | Par enfant 6 à 10 ans | Par enfant 11 à 14 ans | Par enfant 15 à 18 ans | 1 | 2 | 3 |
| Rentrée 2024 | 418,49 | 441,58 | 456,88 | 27 141 | 33 404 | 39 667 |
| Après Crds | 416,40 | 439,38 | 454,60 | En plus par enfant : | | 6 263 |

CRDS : Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale est un impôt prélevé à la source sur certains revenus. L'allocataire percevra donc réellement le montant d'Ars après déduction de la Crds.



FLASH SUR L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

=> **Enfant entre 6 et 15 ans : c'est automatique**

Pour les enfants nés entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2018 inclus, pas de démarches à effectuer si les conditions sont remplies et que le dossier est à jour.

À savoir : si la personne n'est pas allocataire mais ses revenus sont modestes et pense pouvoir bénéficier de l'ARS, elle peut compléter un formulaire pour faire sa demande.

=> **Enfant de moins de 6 ans : un certificat de scolarité**

Si l'enfant n'a 6 ans qu'en 2025 mais rentre déjà en CP cette année, il peut bénéficier de l'ARS : un certificat de scolarité doit être récupéré auprès de son école, à envoyer à la Caf ou à déposer dans l'Espace Mon Compte ou sur l'appli mobile « Caf - Mon Compte ».

=> **Enfant entre 16 et 18 ans : déclaration sur l'honneur de la scolarité en ligne**

Pour les enfants nés entre le 16 septembre 2006 et le 31 décembre 2008 inclus, il est nécessaire de confirmer en ligne qu'ils sont toujours scolarisés, étudiants ou en apprentissage pour la rentrée 2024. Rendez-vous dans l'Espace Mon Compte ou sur l'appli mobile « Caf - Mon Compte ». La Caf contacte les familles en juillet par mail ou courrier pour inviter à effectuer cette démarche.

SAM ET L'ADMINISTRATION : MES IÈRES DÉMARCHES



Les démarches administratives peuvent parfois sembler compliquées, surtout aux jeunes. **La Caisse nationale des allocations familiales et l'Assurance Maladie proposent une approche ludique et constructive pour aider les 16 / 25 ans à naviguer à travers le labyrinthe des procédures administratives.**

A travers la BD "**Sam et l'administration : objectif zéro galère !**", les lecteurs suivent les aventures de Sam dans son quotidien. Ils vont, étape par étape, comprendre les différentes procédures des demandes d'aides aux diverses prestations : RSA, l'aide au logement, Prime d'activité, Bafa, etc. Inspirée de l'univers manga et de situations réelles, la BD vise à promouvoir, auprès des jeunes, une meilleure compréhension et accessibilité des prestations proposées par la Caf et l'Assurance Maladie.

Synopsis :

Vous avez entre 16 et 25 ans ? Il vous arrive d'être perdus dans "l'univers administratif" ? Faire votre carte vitale, demander la Prime d'activité ou simuler une aide pour votre logement, ça vous angoisse ? Pas de panique, la Caisse nationale des allocations familiales et l'Assurance Maladie vous expliquent tout dans cette BD !

Dans cette histoire, c'est Sam le héros : un personnage mal à l'aise avec l'administration, qui doit pourtant gérer ses démarches administratives "comme un grand" ... Entre les formulaires interminables, les délais de réponses et les différents sigles, il va être confronté à plusieurs situations personnelles et vivre des aventures hautes en couleur.

<https://www.calameo.com/read/007557337d34334900005>

Qu'est-ce que le pass Sport ?

Le pass Sport est une aide de 50 euros qui permet de financer une partie de l'inscription à une activité sportive. Le dispositif est porté par l'État et déployé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques. L'objectif, est de favoriser la pratique sportive des enfants et des jeunes.

Cette aide, déduite immédiatement du montant de l'inscription, peut être éventuellement cumulable avec d'autres aides de ce type pouvant être accordées selon les offres de la commune ou du comité d'entreprise des parents.

En quoi la Caf est-elle concernée ?

La Caf identifie les bénéficiaires potentiels et transmet le fichier des bénéficiaires au ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques. Par la suite, la Caf relaie l'information sur caf.fr et sur ses réseaux sociaux.

Qui est concerné ?

- Plus de 6,5 millions de jeunes de 6 à 30 ans sont concernés.
- Le pass Sport 2024 s'adresse aux jeunes :
- Bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire (ARS), nés entre le 16 septembre 2006 et le 31 décembre 2018
- Bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) : nés entre le 1er juin 2004 et le 31 décembre 2018
- Bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) : nés entre le 16 septembre 1993 et le 31 décembre 2008
- Étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficiant au plus tard le 15 octobre 2024, d'une bourse de l'État de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2024 - 2025.

Comment les familles sont-elles informées ?

Si elles sont éligibles au pass Sport, elles ont reçu un mail ou un SMS contenant un code individuel à usage unique ou un QR code. (ex : photo envoyée par le ministère d'un QR code pass Sport). Les familles peuvent également vérifier leur éligibilité ou refaire une demande en cas de perte sur pass.sports.gouv.fr.

Comment utiliser le pass Sport ?

Pour utiliser le pass Sport, il suffit de présenter le QR code ou code alphanumérique à son club, à l'association sportive ou à la salle de sport au moment de l'inscription. Celui-ci déduira automatiquement 50 euros du prix de la licence ou de l'abonnement au moment de l'inscription.

Où l'utiliser ?

Plus de 85 000 clubs et salles de sport sont partenaires de pass Sport partout en France. Rendez-vous sur pass.sports.gouv.fr dans la rubrique « trouver un club partenaire » pour avoir accès à la carte des clubs.

Quand est-il valable ?

Il est valable depuis le 1er juin jusqu'au 31 décembre 2024.



PASS SPORT

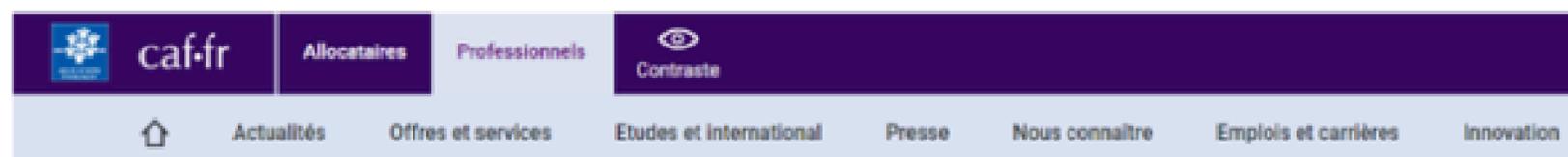
REFONTE DE L'ESPACE PROFESSIONNELS DU CAF.FR



AVANT



APRES



Retrouvez dorénavant les anciens espaces "Partenaires" et "Nous connaître" au sein du nouvel espace "Professionnels". Une couleur mauve lui a été attribuée afin de faciliter sa distinction avec l'espace Allocataires (bleu).

REFONTE DE L'ESPACE PROFESSIONNELS DU CAF.FR

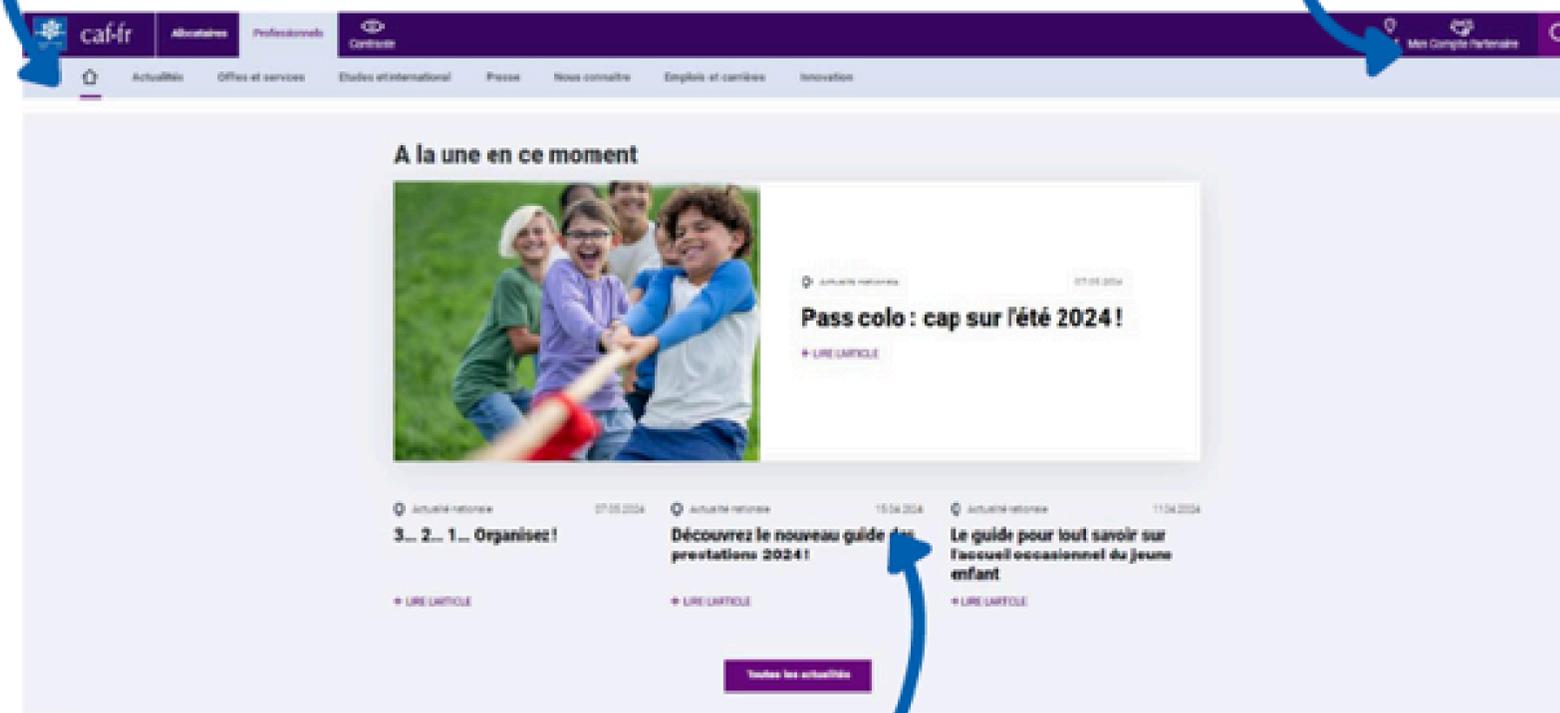


La nouvelle page d'accueil de l'espace "Professionnels"

Accédez ici à nos différents espaces :

- > Actualités
- > Offres et services
- > Etudes et international
- > Presse
- > Nous connaître
- > Emplois et carrière
- > Innovation

Accédez à "Mon Compte
Partenaires"



La rubrique "A la une en ce moment" propose désormais des actualités partenaires et professionnelles tant nationales que départementales.

REFONTE DE L'ESPACE PROFESSIONNELS DU

CAF.FR

Bonjour, comment la Caf peut vous aider ?

| | | |
|---|---|---|
|  <p>Partenaires d'accueil Vous accompagnez au quotidien des personnes dans leurs démarches Caf. Retrouvez un ensemble d'outils pour vous aider (barèmes, tutoriels des démarches en ligne, etc.)</p> <p>Découvrir</p> |  <p>Candidats Vous désirez nous rejoindre ? Découvrez les raisons de nous rejoindre, nos métiers, l'expérience candidat et notre politique RH</p> <p>Découvrir</p> |  <p>Partenaires Vous êtes un élu, un professionnel ou un bénévole, gérez un équipement ou avez un projet ? Découvrez tous les dispositifs de soutien aux partenaires des Caf sur l'ensemble de nos domaines d'intervention</p> <p>Découvrir</p> |
|  <p>Journalistes Retrouvez l'ensemble des communiqués et dossiers de presse de la Caf</p> <p>Découvrir</p> |  <p>Chercheurs Consultez les études et publications d'expert et découvrez nos appels à projet</p> <p>Découvrir</p> |  <p>Partenaires internationaux Accédez à des recherches, des études comparatives internationales et des fiches synthétiques sur la politique familiale à l'international</p> <p>Découvrir</p> |

En seconde partie de page, vous accédez toujours aux différents espaces qui vous concernent, ainsi qu'à la rubrique "vos services en ligne".

Vos services en ligne

| | | | |
|--|--|---|--|
|  <p>Espace bailleur</p> |  <p>Mon Compte Partenaire</p> |  <p>Mon enfant</p> |  <p>Partenaires Rsa</p> |
|  <p>Elan</p> |  <p>Téléprocédure Esat</p> | | |

LES PROCHAINES RÉUNIONS

6 septembre

4 octobre

8 novembre

6 décembre



